



T A L E N Z

Alteis

COMPTES • ANNUELS



T A L E N Z

Alteis

ASSOCIATION CIDFF

17 rue joseph morin

Apt 2

61100 FLERS

Période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

TALENZ ALTEIS CONSEIL

15 rue du Théâtre

61100 FLERS

02.33.62.82.00

flers@talenz-alteis.fr

SOMMAIRE

Rapport	4
---------	---

Comptes annuels

Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Bilan Actif détaillé	10
Bilan Passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Règles et méthodes comptables	15

RAPPORT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dans le cadre de la mission d'examen des comptes annuels qui a été réalisée pour l'entité :

ASSOCIATION CIDFF**Pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission d'examen limité des comptes.

Ces comptes ont été préparés sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir de la direction les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous conduisent à considérer que les comptes ne sont pas établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable.

Fait à Flers,

TROCHON Annita,
Expert-comptable.

Signé par Annita Trochon
Le 18 mai 2026

doc_wyo
tx_k5laqveMG3Bq

Comptes annuels

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	7 000,00	7 000,00				
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,14		0,15
Participations	15,30		15,30		15,30	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	312,06		312,06		312,06	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	7 327,36	7 000,00	327,36	0,14	327,36	0,15
Stocks et en-cours						
Créances				17,37		20,08
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	28 147,11		28 147,11		11 675,59	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	95,62		95,62		98,12	
Autres créances	12 871,98	2 321,98	10 550,00		31 814,43	
Charges constatées d'avance	1 379,99		1 379,99		503,65	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	190 732,85		190 732,85	82,49	175 125,45	79,77
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	233 227,55	2 321,98	230 905,57	99,86	219 217,24	99,85
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	240 554,91	9 321,98	231 232,93	100	219 544,60	100

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		23,52		24,77
Fonds propres statutaires	54 376,82		54 376,82	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		17,13		18,04
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	39 601,59		39 601,59	
Autres réserves				
Report à nouveau	37 513,65	16,22	25 991,58	11,84
Excédent ou déficit de l'exercice	21 805,07	9,43	11 522,07	5,25
Situation nette (sous-total)	153 297,13	66,30	131 492,06	59,89
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	153 297,13	66,30	131 492,06	59,89
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	23 949,00	10,36	53 593,55	24,41
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	23 949,00	10,36	53 593,55	24,41
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	738,70	0,32	531,29	0,24
TOTAL DES PROVISIONS (III)	738,70	0,32	531,29	0,24
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 401,13	1,47	4 179,56	1,90
Fournisseurs, factures non parvenues	3 740,25	1,62	6 169,57	2,81
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	13 042,84	5,64	12 184,59	5,55
Personnel et comptes rattachés	11 697,00	5,06	7 474,86	3,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	21 366,88	9,24	3 919,12	1,79
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	53 248,10	23,03	33 927,70	15,45
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	231 232,93	100	219 544,60	100

ASSOCIATION CIDFF

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	140,00	290,00	-150,00	-51,72
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	31 432,83	16 957,02	14 475,81	85,37
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	304 807,07	290 595,22	14 211,85	4,89
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 000,00	2 000,00	-1 000,00	-50,00
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7 326,02	-7 326,02	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	53 593,55	37 062,91	16 530,64	44,60
Autres produits	39,33	12,12	27,21	224,50
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	391 012,78	354 243,29	36 769,49	10,38
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	71 506,42	66 819,38	4 687,04	7,01
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 513,46	1 217,61	295,85	24,30
Salaires	214 613,84	176 474,06	38 139,78	21,61
Cotisations sociales	56 931,36	44 950,75	11 980,61	26,65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		178,24	-178,24	-100,00
Dotations aux provisions	207,41		207,41	
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	23 949,00	53 593,55	-29 644,55	-55,31
Autres charges	2 406,97	486,89	1 920,08	394,36
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	371 128,46	343 720,48	27 407,98	7,97
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	19 884,32	10 522,81	9 361,51	88,96

ASSOCIATION CIDFF

COMPTE DE RÉSULTAT

En Euro

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 920,75	2 297,80	-377,05	-16,41
Reprises sur dépréciations et provisions		1 750,00	-1 750,00	-100,00
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 920,75	4 047,80	-2 127,05	-52,55
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 920,75	4 047,80	-2 127,05	-52,55
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	21 805,07	14 570,61	7 234,46	49,65
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)		3 048,54	-3 048,54	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-3 048,54	3 048,54	100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	392 933,53	358 291,09	34 642,44	9,67
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	371 128,46	346 769,02	24 359,44	7,02
EXCÉDENT OU DÉFICIT	21 805,07	11 522,07	10 283,00	89,25
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	3 258,75	7 752,00	-4 493,25	-57,96
Prestations en nature	2 928,92	2 589,44	339,48	13,11
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	6 187,67	10 341,44	-4 153,77	-40,17
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	2 928,92	2 589,44	339,48	13,11
Prestations en nature				
Personnel bénévole	3 258,75	7 752,00	-4 493,25	-57,96
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	6 187,67	10 341,44	-4 153,77	-40,17
TOTAL	21 805,07	11 522,07	10 283,00	89,25

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 231 232,93 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 21 805,07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/04/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au **1er janvier 2025**.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par , amendé par le règlement n° 2016-07. le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

Cette association a pour objet principal de mettre à disposition des femmes et des familles, dans des permanences juridiques prévues à cet effet, toutes informations à caractère juridique, familial, social, professionnel, économique, éducatif et de santé, tendant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et les préjugés sexistes.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'accueil téléphonique et les prises de rendez-vous se font au siège social de l'association :
17 Rue Joseph Morin 61 100 FLERS.

La mission du CIDFF étant départementale, le CIDFF intervient sur l'ensemble du département en assurant des permanences et des actions délocalisées.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les moyens mis en oeuvre :

L'association est administrée par des membres élus, bénévoles et indépendants, non rémunérés pour leurs fonctions. Sa gestion est entièrement désintéressée

L'activité d'information du public est mise en oeuvre par les salarié.e.s de l'association

Par ailleurs, pour mettre en oeuvre ses actions, l'association peut être amenée à :

- créer des services spécialisés dans les domaines relatifs à son objet social, notamment les BAIE (Bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi) et de services d'aide aux femmes victimes de violences sexistes,
- implanter des antennes et des points d'information dans le département,
- développer des actions répondant aux problématiques territoriales et produire tous supports d'information (brochures, fiches informatives,...) à destination de son public et de ses partenaires locaux,
- réaliser des enquêtes et des études adaptées à l'objet de l'association,
- travailler en partenariat avec les collectivités territoriales et associatives, les EPCI (établissement public de coopération intercommunale), les instances administratives et associatives et, de façon générale, tout partenaire concerné par son activité notamment les maisons de services au public (MSAP).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériel de Transport		2-3

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Sur l'exercice, les cotisations ont été encaissées pour un montant de 140 €.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOCIATION CIDFF.
- L'association ASSOCIATION CIDFF est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.
- Mise à disposition de locaux à l'association : 2 928,92 €
- Personnel Bénévole : 3 258,75 €

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES**RÉMUNÉRATIONS VERSÉES À CERTAINS DIRIGEANTS :**

En application de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 0 €. Le Président, Vice-Président et le Trésorier sont bénévoles.

INFORMATIONS RELATIVES AU RÉGIME FISCAL :

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun

INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	7 000,00		
TOTAL	7 000,00		
Immobilisations financières			
Autres participations	15,30		
Prêts et autres immobilisations financières	312,06		
TOTAL	327,36		
TOTAL GENERAL	7 327,36		

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Matériel de transport			7 000,00	
TOTAL			7 000,00	
Immobilisations financières				
Autres participations			15,30	
Prêts et autres immobilisations financières			312,06	
TOTAL			327,36	
TOTAL GENERAL			7 327,36	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport			7 000,00			7 000,00
TOTAL			7 000,00			7 000,00
TOTAL GENERAL			7 000,00			7 000,00

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	28 147,11	28 147,11	
Autres créances clients	10 550,00	10 550,00	
Divers	95,62	95,62	
Charges constatées d'avance	1 379,99	1 379,99	
TOTAL	40 172,72	40 172,72	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 379,99
TOTAL	1 379,99

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	-451,50
Autres créances	12 481,98
TOTAL	12 030,48

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	54 376,82				54 376,82
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	39 601,59				39 601,59
Report à nouveau	25 991,58		11 522,07		37 513,65
Excédent ou déficit de l'exercice	11 522,07		21 805,07	11 522,07	21 805,07
TOTAL	131 492,06		33 327,14	11 522,07	153 297,13

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées dès la décision d'octroi et rattachées à l'exercice en fonction des dépenses engagées de la période.
Des Fonds Dédiés ont été constatés sur certaines actions.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Marches Exploiratoires	3 000,00		3 000,00				
Subv. FDVA : 2024	3 000,00		3 000,00				
Subv. Fonct. Flers Agglo		21 900,00	21 900,00				
Subv. Fonct. Alençon		2 000,00	2 000,00				
Subv. Fonct. Domfront		500,00	500,00				
Subv. Fonct. Argentan		2 500,00	2 500,00				
Subv. Fonct. L'Aigle		1 500,00	1 500,00				
Subv. Collines du Perche		800,00	800,00				
Subv. Fonct. Cnnes Rurales		700,00	700,00				
Subv. Fonct. Caf de l'Orne		25 000,00	25 000,00				
Subv. Caf Reapp		2 958,02	2 958,02				
Subv. Fonct. CDAD		14 000,00	14 000,00				
Subv. ARS Favoriser Respect	21 915,33	33 220,00	51 810,33			3 325,00	
Subv. Commissariat		5 029,50	5 029,50				
Subv. Flers Santé Mentale		1 800,00	610,00			1 190,00	
Subv. Flers Animat. Rés. VIF	8 500,00		8 500,00				
Subv. Fonct. DRDFE		143 682,00	126 232,00			17 450,00	
Subv. proct. Judic. Jeunesse	4 000,00	4 800,00	8 800,00				
Subv. DRDFE Groupe de Paroles	1 750,00		1 750,00				
Subv. Conseil Départemental		5 470,00	5 470,00				
Subv. DRDFE Projet Bons Taxis	1 943,22		1 943,22				
Politique de la Ville Sit.Viol. Coll.		13 733,00	11 749,00				
Emplois Aidés		2 767,55	2 767,55				
Autres Subventions	6 000,00	16 600,00	22 600,00				
Subv. Fonjep		4 719,00	4 719,00				
						1 984,00	

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ARS Semaine santé sexuelle	1 128,00	1 128,00		
TOTAL	50 108,55	304 807,07	330 966,62	23 949,00

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FSE 2024 FRCIDFF	3 480,00		3 480,00				
TOTAL	3 480,00		3 480,00				

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

	Montant N	Montant N-1
Sur subventions de fonctionnement	23 949,00	53 593,55
TOTAL	23 949,00	53 593,55

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 141,38	7 141,38		
Personnel et comptes rattachés	11 697,00	11 697,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 042,84	13 042,84		
Autres dettes	21 366,88	21 366,88		
TOTAL	53 248,10	53 248,10		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 740,25
Dettes fiscales et sociales	15 851,60
Autres dettes	21 355,00
TOTAL	40 946,85

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 738,70 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,60

Table de mortalité INSEE 2024

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
Engagements en matière de pensions	738,70					738,70
TOTAL	738,70					738,70

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Employés et techniciens	5,69	5,18
PERSONNEL SALARIÉ	6,69	6,18

COMMENTAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

NOTE SUR LE RESULTAT :

Charges et Produits d'Exploitation et financiers :

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ETAT :

Subv. fonct. cdad :	14 000 €
Subv. ARS Norm.. Orév. - GP -ME :	33 220 €
Subv. ARS : Santé sexuelle :	1 128 €
Subv. fonct. DRDFE :	143 682 €
Subv. Polit.ville sens.sit.viol.coll	13 733 €
Subv. Ministère Prot.Judiciaire :	4 800 €
Subv. Commissariat :	5 029,50 €
Subv. Emplois Aidés :	2 767,55 €
Subv. Conseil Départemental :	5 470 €

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Subv. fonct. flers aggro	21 900 €
Subv. Flers Santé mentale :	1 800 €
Subv. fonct. alençon	2 000 €
Subv. fonct. domfront	500 €
Subv. fonct. argentan	2 500 €
Subv. fonct. l'aigle	1 500 €
Subv. fonct. communes rurales	700 €
Subv.fonct. Collines du Perche	800 €

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION CAF :

Subv. caf reaapp	27 958,02 €
------------------	-------------

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUTRES :

Emplois aidés (FONJEP)	4 719 €
Autres Subv.	16 600€

NOTE SUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :

Pour information :

Sur l'exercice, les mises à disposition de locaux s'élèvent à la somme de : 2 928,92 € et les heures effectuées par les bénévoles s'élèvent à la somme de 3 258,75 €.



TALENZ

Alteis

NOS BUREAUX

BAYEUX
BOIS-GUILLAUME
CAEN
DEAUVILLE
DIEPPE
EU
FLERS
LE HAVRE
LIVAROT
PARIS
PONT-L'ÉVÊQUE
SAINT-LÔ
SASSEVILLE
TARBES
VIRE
YVETOT



talenz.fr

CIDFF de l'Orne

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
17 rue Joseph Morin
61100 - Flers

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos le 31 décembre 2025

CIDFF de l'Orne

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
17 rue Joseph Morin
61100 - Flers

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association CIDFF de l'Orne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CIDFF de l'Orne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans le paragraphe « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

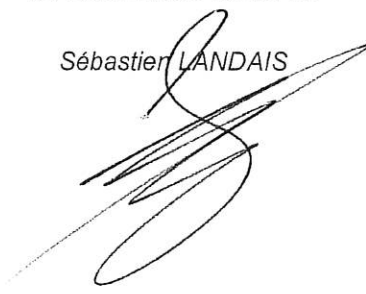
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Alençon, le 20 mai 2026

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO SECAG

Sébastien LANDAIS



Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	7 000,00	7 000,00				
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés				0,14		0,15
Immobilisations financières						
Participations	15,30		15,30		15,30	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	312,06		312,06		312,06	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	7 327,36	7 000,00	327,36	0,14	327,36	0,15
Stocks et en-cours						
Créances				17,37		20,08
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	28 147,11		28 147,11		11 675,59	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	95,62		95,62		98,12	
Autres créances	12 871,98	2 321,98	10 550,00		31 814,43	
Charges constatées d'avance	1 379,99		1 379,99		503,65	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	190 732,85		190 732,85	82,49	175 125,45	79,77
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	233 227,55	2 321,98	230 905,57	99,86	219 217,24	99,85
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	240 554,91	9 321,98	231 232,93	100	219 544,60	100

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		23,52		24,77
Fonds propres statutaires	54 376,82		54 376,82	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		17,13		18,04
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	39 601,59		39 601,59	
Autres réserves				
Report à nouveau	37 513,65	16,22	25 991,58	11,84
Excédent ou déficit de l'exercice	21 805,07	9,43	11 522,07	5,25
Situation nette (sous-total)	153 297,13	66,30	131 492,06	59,89
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES	(I) 153 297,13	66,30	131 492,06	59,89
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	23 949,00	10,36	53 593,55	24,41
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	(II) 23 949,00	10,36	53 593,55	24,41
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	738,70	0,32	531,29	0,24
TOTAL DES PROVISIONS	(III) 738,70	0,32	531,29	0,24
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	3 401,13	1,47	4 179,56	1,90
Fournisseurs, factures non parvenues	3 740,25	1,62	6 169,57	2,81
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	18 042,84	5,64	12 184,59	5,55
Personnel et comptes rattachés	11 697,00	5,06	7 474,86	3,40
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	21 366,88	9,24	3 919,12	1,79
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	(IV) 53 248,10	23,03	33 927,70	15,45
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV + V) 231 232,93	100	219 544,60	100

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	140,00	290,00	-150,00	-51,72
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	31 432,83	16 957,02	14 475,81	85,37
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	304 807,07	290 595,22	14 211,85	4,89
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 000,00	2 000,00	-1 000,00	-50,00
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		7 326,02	-7 326,02	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	53 593,55	37 062,91	16 530,64	44,60
Autres produits	39,33	12,12	27,21	224,50
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I) 391 012,78	354 243,29	36 769,49	10,38
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	71 506,42	66 819,38	4 687,04	7,01
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 513,46	1 217,61	295,85	24,30
Salaires	214 613,84	176 474,06	38 139,78	21,61
Cotisations sociales	56 931,36	44 950,75	11 980,61	26,65
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		178,24	-178,24	-100,00
Dotations aux provisions	207,41		207,41	
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	23 949,00	53 593,55	-29 644,55	-55,31
Autres charges	2 406,97	486,89	1 920,08	394,36
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II) 371 128,46	343 720,48	27 407,98	7,97
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II) 19 884,32	10 522,81	9 361,51	88,96

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ASSOCIATION CIDFF

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		1 920,75	2 297,80	-377,05	-16,41
Reprises sur dépréciations et provisions			1 750,00	-1 750,00	-100,00
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	1 920,75	4 047,80	-2 127,05	-52,55
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilés					
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	1 920,75	4 047,80	-2 127,05	-52,55
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	21 805,07	14 570,61	7 234,46	49,65
Produits exceptionnels	(V)				
Charges exceptionnelles	(VI)		3 048,54	-3 048,54	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		-3 048,54	3 048,54	100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	392 933,53	358 291,09	34 642,44	9,67
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	371 128,46	346 769,02	24 359,44	7,02
EXCÉDENT OU DÉFICIT		21 805,07	11 522,07	10 283,00	89,25
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature		3 258,75	7 752,00	-4 493,25	-57,96
Prestations en nature		2 928,92	2 589,44	339,48	13,11
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE		6 187,67	10 341,44	-4 153,77	-40,17
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens		2 928,92	2 589,44	339,48	13,11
Prestations en nature					
Personnel bénévole		3 258,75	7 752,00	-4 493,25	-57,96
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.		6 187,67	10 341,44	-4 153,77	-40,17
TOTAL		21 805,07	11 522,07	10 283,00	89,25

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 231 232,93 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 21 805,07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 07/04/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter des exercices ouverts au **1er janvier 2025**.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par , amendé par le règlement n° 2016-07.le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

Cette association a pour objet principal de mettre à disposition des femmes et des familles, dans des permanences juridiques prévues à cet effet, toutes informations à caractère juridique, familial, social, professionnel, économique, éducatif et de santé, tendant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à lutter contre les violences et les préjugés sexistes.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'accueil téléphonique et les prises de rendez-vous se font au siège social de l'association :
17 Rue Joseph Morin 61 100 FLERS.

La mission du CIDFF étant départementale, le CIDFF intervient sur l'ensemble du département en assurant des permanences et des actions délocalisées.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les moyens mis en oeuvre :

L'association est administrée par des membres élus, bénévoles et indépendants, non rémunérés pour leurs fonctions. Sa gestion est entièrement désintéressée

L'activité d'information du public est mise en oeuvre par les salarié.e.s de l'association

Par ailleurs, pour mettre en oeuvre ses actions, l'association peut être amenée à :

- créer des services spécialisés dans les domaines relatifs à son objet social, notamment les BAIE (Bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi) et de services d'aide aux femmes victimes de violences sexistes,
- implanter des antennes et des points d'information dans le département,
- développer des actions répondant aux problématiques territoriales et produire tous supports d'information (brochures, fiches informatives,...) à destination de son public et de ses partenaires locaux,
- réaliser des enquêtes et des études adaptées à l'objet de l'association,
- travailler en partenariat avec les collectivités territoriales et associatives, les EPCI (établissement public de coopération intercommunale), les instances administratives et associatives et, de façon générale, tout partenaire concerné par son activité notamment les maisons de services au public (MSAP).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
------------------------------------	--------------------------

Matériel de Transport	2-3
-----------------------	-----

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Traitement de certains frais accessoires**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

STOCKS**Détermination des stocks**

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**Traitement des amortissements**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS**Traitement des subventions**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**Traitement des amortissements**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Sur l'exercice, les cotisations ont été encaissées pour un montant de 140 €.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOCIATION CIDFF.
- L'association ASSOCIATION CIDFF est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.
- Mise à disposition de locaux à l'association : 2 928,92 €
- Personnel Bénévole : 3 258,75 €

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES**RÉMUNÉRATIONS VERSÉES À CERTAINS DIRIGEANTS :**

En application de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 0 €. Le Président, Vice-Président et le Trésorier sont bénévoles.

INFORMATIONS RELATIVES AU RÉGIME FISCAL :

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun

INFORMATIONS SUR LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport	7 000,00		
TOTAL	7 000,00		
Immobilisations financières			
Autres participations	15,30		
Prêts et autres immobilisations financières	312,06		
TOTAL	327,36		
TOTAL GENERAL	7 327,36		
	Diminution	Valeur brute des	Réévaluation
	par virt poste	immobs fin ex.	légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles			
Matériel de transport		7 000,00	
TOTAL		7 000,00	
Immobilisations financières			
Autres participations		15,30	
Prêts et autres immobilisations financières		312,06	
TOTAL		327,36	
TOTAL GENERAL		7 327,36	

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

ASSOCIATION CIDFF

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Matériel de transport			7 000,00			7 000,00
TOTAL			7 000,00			7 000,00
TOTAL GENERAL			7 000,00			7 000,00

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	28 147,11	28 147,11	
Autres créances clients	10 550,00	10 550,00	
Divers	95,62	95,62	
Charges constatées d'avance	1 379,99	1 379,99	
TOTAL	40 172,72	40 172,72	

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 379,99
TOTAL	1 379,99

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	-451,50
Autres créances	12 481,98
TOTAL	12 030,48

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	54 376,82				54 376,82
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	39 601,59				39 601,59
Report à nouveau	25 991,58		11 522,07		37 513,65
Excédent ou déficit de l'exercice	11 522,07		21 805,07	11 522,07	21 805,07
TOTAL	131 492,06		33 327,14	11 522,07	153 297,13

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées dès la décision d'octroi et rattachées à l'exercice en fonction des dépenses engagées de la période. Des Fonds Dédiés ont été constatés sur certaines actions.

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	montant global	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement			correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	
Marches Exploiratoires	3 000,00		3 000,00					
Subv. FDVA : 2024	3 000,00		3 000,00					
Subv. Fonct. Flers Agglo		21 900,00	21 900,00					
Subv. Fonct. Alençon		2 000,00	2 000,00					
Subv. Fonct. Domfront		500,00	500,00					
Subv. Fonct. Argentan		2 500,00	2 500,00					
Subv. Fonct. L'Aigle		1 500,00	1 500,00					
Subv. Collines du Perche		800,00	800,00					
Subv. Fonct. Cnnes Rurales		700,00	700,00					
Subv. Fonct. Caf de l'Orne		25 000,00	25 000,00					
Subv. Caf Reapp		2 958,02	2 958,02					
Subv. Fonct. CDAD		14 000,00	14 000,00					
Subv. ARS Favoriser Respect		33 220,00	51 810,33			3 325,00		
Subv. Commissariat		5 029,50	5 029,50					
Subv. Flers Santé Mentale		1 800,00	610,00			1 190,00		
Subv. Flers Animat. Rés. VIF	8 500,00		8 500,00					
Subv. Fonct. DRDFE		143 682,00	126 232,00			17 450,00		
Subv. proct. Judic. Jeunesse	4 000,00	4 800,00	8 800,00					
Subv. DRDFE Groupe de Paroles	1 750,00		1 750,00					
Subv. Conseil Départemental		5 470,00	5 470,00					
Subv. DRDFE Projet Bons Taxis			1 943,22					
Politique de la Ville Sit.Viol. Coll.	1 943,22	13 733,00	11 749,00				1 984,00	
Emplois Aidés		2 767,55	2 767,55					
Autres Subventions	6 000,00	16 600,00	22 600,00					
Subv. Fonjep		4 719,00	4 719,00					

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ARS Semaine santé sexuelle	1 128,00	1 128,00	
TOTAL	50 108,55	304 807,07	23 949,00

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ASSOCIATION CIDFF

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLERAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FSE 2024 FRCIDFF	3 480,00		3 480,00				
TOTAL	3 480,00		3 480,00				

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

	Montant N	Montant N-1
Sur subventions de fonctionnement	23 949,00	53 593,55
TOTAL	23 949,00	53 593,55

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 141,38	7 141,38		
Personnel et comptes rattachés	11 697,00	11 697,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 042,84	13 042,84		
Autres dettes	21 366,88	21 366,88		
TOTAL	53 248,10	53 248,10		

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 740,25
Dettes fiscales et sociales	15 851,60
Autres dettes	21 355,00
TOTAL	40 946,85

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

ASSOCIATION CIDFF

ENGAGEMENTS

En Euro

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 738,70 Euros.
Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,60
Table de mortalité INSEE 2024

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
Engagements en matière de pensions	738,70					738,70
TOTAL	738,70					738,70

ENGAGEMENTS REÇUS

Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
-------	-----------	---------	---------------	-----------------------------	---------

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

Ingénieurs et cadres
Employés et techniciens

PERSONNEL SALARIÉ

31/12/2025	31/12/2024
1,00	1,00
5,69	5,18
6,69	6,18

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

ASSOCIATION CIDFF
COMMENTAIRE

En Euro

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

NOTE SUR LE RESULTAT :

Charges et Produits d'Exploitation et financiers :

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ETAT :

Subv. fonct. cdad :	14 000 €
Subv. ARS Norm.. Orév. - GP -ME :	33 220 €
Subv. ARS : Santé sexuelle :	1 128 €
Subv. fonct. DRDFE :	143 682 €
Subv. Polit.ville sens.sit.viol.coll	13 733 €
Subv. Ministère Prot.Judiciaire :	4 800 €
Subv. Commissariat :	5 029,50 €
Subv. Emplois Aidés :	2 767,55 €
Subv. Conseil Départemental :	5 470 €

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Subv. fonct. flers agglo	21 900 €
Subv. Flers Santé mentale :	1 800 €
Subv. fonct. alençon	2 000 €
Subv. fonct. domfront	500 €
Subv. fonct. argentan	2 500 €
Subv. fonct. l'aigle	1 500 €
Subv. fonct. communes rurales	700 €
Subv.fonct. Collines du Perche	800 €

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION CAF :

Subv. caf reaapp	27 958,02 €
------------------	-------------

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUTRES :

Emplois aidés (FONJEP)	4 719 €
Autres Subv.	16 600€

NOTE SUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :

Pour information :

Sur l'exercice, les mises à disposition de locaux s'élèvent à la somme de : 2 928,92 € et les heures effectuées par les bénévoles s'élèvent à la somme de 3 258,75 €.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

ASSOCIATION CIDFF
COMMENTAIRE

En Euro

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ORGANISME DE FORMATION :

TABLEAU 1		30/12/2025		30/12/2024		30/12/2023	
Ressources de l'organisme							
Origine des fonds	Montant (année N)		Montant (année N)		Montant (année N)		
	en l	en %	en l	en %	en l	en %	
Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers							
Entreprises						0	
Etats, Collectivités locales, étab. Pub, association	7614,12		345		2672,3		
Entreprises : ASSOCIATION							
via FONGECIF, OMA, FAF							
Sous Total I	7614,12		345		2672,3		
Ressources provenant des pouvoirs publics :							
Instances européennes							
Etats, Collectivités locales, étab. Pub							
Régions							
Autres collectivités territoriales							
Sous Total II	0						
Autres organismes de formation							
Autres ressources							
Sous Total III	0				0		
Total des ressources	7614,12		345		2672,3		

TABLEAU 2
Décomposition des actions de formation par finalité

Finalité des actions						
Diplômantes						
Perfectionnement professionnel et qualifiant	7614,12		345			
Insertion sociale						
Total						

TABLEAU 3
Convention de ressources publiques affectées

Convention						

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes